



CONSEIL DE DIRECTION
96^{ème} session
Rome, 10 - 12 mai 2017

FR

UNIDROIT 2017
C.D. (96) 6(a)
Original : anglais
avril 2017

Point n° 6 de l'ordre du jour: Droit privé et développement agricole

a) **Suivi des activités et promotion du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA**

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur le suivi des activités et sur la promotion du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil est invité à prendre note du Rapport</i>
<i>Mandat</i>	Programme de travail 2017-2019 <i>(UNIDROIT 2016 – A.G. (75) 3 corr.) p. 15.</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Pour les activités de promotion: élevé</i>
<i>Documents annexes et</i>	<i>Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA</i>
<i>Ressources en ligne</i>	<i>Page Internet: Agriculture contractuelle</i> <i>Page Internet: Communauté de Pratique sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle</i>
<i>Documents de divulgation:</i>	<i>Dépliant: Créer un environnement favorable pour l'agriculture contractuelle – Brochure: Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA: présentation générale</i>

I. HISTORIQUE

1. Préparé conjointement par UNIDROIT, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA a été publié en 2015 en anglais et en français. Traitant de façon détaillée les principales questions juridiques en relation avec l'agriculture contractuelle, le Guide est conçu pour sensibiliser toutes les parties prenantes à la problématique juridique de l'agriculture contractuelle. Il entend servir de référence de "bonnes pratiques" pour les parties engagées dans des opérations d'agriculture contractuelle. Il servira également de référence pour le développement d'instruments de politiques publiques pour soutenir le développement agricole, et constituera un outil supplémentaire à la disposition des organisations internationales et des agences de coopération bilatérales ainsi que des organisations non gouvernementales engagées dans des

stratégies et des programmes à l'appui de l'agriculture contractuelle dans des pays en développement.

2. La FAO et le FIDA ont lancé un plan sur deux ans pour promouvoir l'utilisation du Guide dans divers contextes d'agriculture contractuelle par l'élaboration de documents de sensibilisation, d'outils de divulgation et de mise en œuvre, pour être utilisés dans des programmes de renforcement des capacités et de développement local. UNIDROIT, pour sa part, collabore au projet en tant que membre du Conseil consultatif, et comme partenaire initiateur pour la mise en place d'une communauté de pratique sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle, dans le cadre du Forum mondial sur le Droit, la Justice et le développement (GLJD). Ces deux programmes de promotion sont brièvement présentés ci-dessous.

II. LE PROJET DE MISE EN OEUVRE FIDA/FAO

3. Conscient de l'importance de rendre le Guide juridique facilement utilisable par les bénéficiaires visés, en particulier dans le cadre des programmes sur le terrain d'organisations internationales et d'organismes de coopération investissant ou soutenant le développement agricole par le biais de mécanismes contractuels, le FIDA a accepté d'allouer une nouvelle subvention à la FAO pour 2016-2017. Le but du projet est d'accroître de façon significative la portée et les avantages du Guide juridique en diffusant ses messages essentiels et ses recommandations et en les rendant accessibles, en vue de faire participer les paysans démunis dans des relations rentables et durables avec les marchés dans le cadre de rapports contractuels avec les acheteurs de produits agricoles. La FAO est responsable de l'exécution du programme, avec l'aide d'un Conseil consultatif formé de personnes ayant représenté les principales parties prenantes dans le projet, y compris le FIDA, la FAO et UNIDROIT.

4. Le Projet comprend quatre volets: 1) la préparation de documents de sensibilisation; 2) le renforcement des capacités; 3) la diffusion et le transfert des connaissances en ligne et 4) des mécanismes de supervision. Ces activités sont résumées ci-dessous:

a) *Préparation de la version du Guide juridique en espagnol*, en vue de le rendre accessible aux acteurs principaux des pays hispanophones, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes. La version espagnole a été finalisée et paraîtra en version électronique et sur support papier;

b) *Préparation de documents de divulgation basés sur le Guide juridique* à publier au premier trimestre 2017: i) *Aspects juridiques des accords d'agriculture contractuelle*: une synthèse du Guide juridique, rédigée dans une langue non technique; ii) *Résumé sur l'agriculture contractuelle et le droit: que doivent savoir les agriculteurs?* (iii) *Résumé sur l'agriculture contractuelle et le droit: que doivent savoir les organismes de réglementation?* (iv) *Questions directrices pour l'analyse des contrats* et une *check list pour la rédaction des contrats agricoles*;

c) *Analyse des cadres réglementaires de l'agriculture contractuelle*: pour compléter et enrichir la portée du Guide juridique, le document entend analyser les principales orientations réglementaires à l'échelle internationale et formuler des recommandations aux gouvernements qui cherchent à améliorer l'encadrement juridique pour l'agriculture contractuelle. La FAO a demandé l'aide d'UNIDROIT pour la préparation de cette analyse législative qui doit être achevée fin 2017;

d) *Elaboration de contrats types*: la FAO collabore avec l'Institut international pour le développement durable (IIDD) et le FIDA pour élaborer un modèle de contrat générique et deux modèles spécifiques aux produits basés sur les recommandations du Guide, à l'adresse des agents de développement, des décideurs, des organisations de producteurs et de toute autre personne intéressée par l'agriculture contractuelle. Il est prévu que ces contrats types seront mis en ligne fin mai 2017;

e) *Renforcement des capacités: préparation et validation de documents et ateliers de formation*: trois ateliers nationaux (Vietnam, El Salvador et Rwanda) et trois ateliers régionaux de "formation des formateurs" (Amérique latine et Caraïbes, Afrique orientale et Afrique australe et

Région Asie-Pacifique), ayant lieu entre septembre 2016 et le troisième trimestre 2017, visent à renforcer les capacités d'adoption et de diffusion des principes énoncés dans le Guide à l'adresse des agents de vulgarisation, des professionnels du développement, des universitaires et autres acteurs au sein des activités de renforcement des capacités dans les domaines pertinents à la promotion de l'agriculture contractuelle. Les documents de formation seront mis à disposition sur une plate-forme ouverte d'e-learning qui sera lancée au troisième trimestre 2017;

f) Reformulation du site du «Centre de ressources pour l'agriculture contractuelle» de la FAO, qui permet d'accéder gratuitement à des centaines de modèles de contrats agricoles de nombreux pays, couvrant une vaste gamme de produits agroalimentaires, ainsi qu'à une base de données sélectionnées de publications sur l'agriculture contractuelle;

g) Création par UNIDROIT d'une Communauté de pratique sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle (CdP / AJAC) dans le cadre du *Forum Mondial sur le Droit, la Justice et le Développement* (GFLJD) (voir Section b ci-dessous).

III. LA COMMUNAUTE DE PRATIQUE SUR LES ASPECTS JURIDIQUES DE L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE (CdP / AJAC)

5. Dans le cadre du Projet de mise en œuvre FIDA/FAO, la FAO et UNIDROIT ont convenu qu'UNIDROIT créera "une Communauté de pratique sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle (CdP / AJAC) liée au Forum mondial sur le droit, la justice et le développement (GFLJD), une plate-forme en ligne organisée par la Banque mondiale¹. La CdP / AJAC travaillera à promouvoir un environnement juridique favorable pour les opérations agricoles contractuelles pour soutenir le développement agricole." Formulé dans une Lettre d'entente signée le 13 avril 2016, l'accord prendra fin le 21 septembre 2017.

6. Les activités envisagées dans le cadre de la Lettre d'entente comprennent généralement le partage et la diffusion de connaissances, ainsi que des projets de recherche et de promotion poursuivis par les membres. Dans ce contexte, des axes clés sont la divulgation et la mise en œuvre du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA. Les activités comprennent: la mise en place d'un réseau de partenaires et de membres, de représentants et de conseillers juridiques d'organisations de producteurs et du secteur privé, des milieux universitaires et d'entités gouvernementales; le lancement d'un site Internet sur le site Web d'UNIDROIT avec une page dédiée sur la plate-forme GFLJD; la promotion d'événements de divulgation et d'activités d'études et de recherche pertinentes au Guide juridique; la préparation d'outils de communication et de stratégies pour soutenir les activités des institutions partenaires.

7. Les activités de la CdP/AJAC jusqu'en mai 2016 ont été rapportées à la 95^{ème} session du Conseil de Direction d'UNIDROIT, dans le Doc. C.D. (95) 7(a). Depuis, les activités suivantes ont eu lieu:

- La plate-forme Internet de la CdP/AJAC ([Communauté de Pratique sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle](#)) sert de dépositaire d'informations juridiques; elle donne accès à une mine

¹ Le Forum mondial sur le droit, la justice et le développement est une initiative de la Banque mondiale qui fournit un cadre novateur et dynamique pour l'échange de lois sur le développement, qui met en contact les pays en développement, des groupes de réflexion, des organisations régionales et internationales, des institutions financières internationales et des organisations de la société civile ayant des compétences en matière de recherche et de pratique. Voir: <http://www.globalforumljd.org/>. Au sein de la plate-forme Internet du Forum mondial sur le droit, la justice et le développement (GFLJD), la CdP/LACF a deux espaces différents offrant des opportunités interactives: l'un sur la page d'accueil du Forum mondial (<http://www.globalforumljd.org/themes/thematic-Work-groups-and-communities-practice>) et l'autre sur la plate-forme C4D de la Banque mondiale (<https://collaboration.worldbank.org/groups>).

d'informations et de ressources juridiques sur l'agriculture contractuelle et les contrats agricoles. Des pages sont dédiées aux références bibliographiques et en ligne; Règlements; Bonnes pratiques & Normes. Les informations sont constamment mises à jour et enrichies.

- Des efforts particuliers ont été déployés pour construire un réseau de parties prenantes, et les adhésions, encore modestes, augmentent peu à peu (actuellement près de cinquante membres individuels).
- Des efforts ont été également déployés pour encourager des projets de promotion en accord avec les objectifs de la CdP. Les activités et les projets figurant actuellement dans le cadre de la CdP/AJAC sont:

Organisations internationales: outre les activités des fondateurs de la CdP, à savoir UNIDROIT, le FIDA et la FAO, le Groupe de la Banque mondiale - *Enabling the Business of Agriculture*, Rapport 2017.

Projets par pays: - Brésil: traduction du Guide juridique en portugais et projets de recherche pertinents; Colloque pour le lancement de la version portugaise du Guide juridique au Brésil en octobre 2017. Sous la responsabilité d'une équipe d'universitaires composée des Professeurs Iacyr Aguilar Vieira et Regel Antônio Ferrazza (Universidade Federal de Viçosa), de la Juge Nunziata Stefania Paiva (Cour de justice – Comarca of Corumbáiba, Goiás), de la Professeure Kassia Watanabe (Universidade Federal do Recôncavo da Bahia).

- Chili: Projet de recherche universitaire intitulé: "Renforcer le cadre juridique des contrats agricoles au Chili et en Amérique latine " sous la coordination du Professeur Alvaro Vidal Olivares, Facultad de Derecho de la Pontificia Universidad Católica de Valparaíso.

- République populaire de Chine: traduction en cours du Guide juridique en chinois par M. Philip Peng, DeHeng Law Offices.

8. Un montant de 18.000 USD alloué par le Projet de mise en œuvre global FIDA/FAO pour 2016-2017 est destiné à financer la création de la Communauté de pratique. Entre le 1^{er} octobre 2015 et le 30 avril 2016, un consultant a été engagé pour appuyer l'action du Secrétariat, en particulier dans la construction de la plate-forme Internet de la CdP, en liaison avec le Forum Mondial LJD sur la LJD et en développant des stratégies de collecte de fonds. La contribution significative d'UNIDROIT est assurée par la coordination du projet par une fonctionnaire juridique principale, par le soutien du secrétariat et des services informatiques si nécessaire. La partie restante du financement FIDA/FAO soutiendra la participation d'UNIDROIT à l'un des projets actuels de la CdP.

9. Le Secrétariat d'UNIDROIT entend poursuivre ses efforts pour développer les activités et les projets de la CdP/AJAC jusqu'au 21 septembre 2017, date à laquelle l'accord avec la FAO prendra fin.

10. Au terme de l'accord avec la FAO le 21 septembre 2017, le Secrétariat d'UNIDROIT propose de développer, avec la FAO et le FIDA, une formule mutuellement acceptable qui permettrait à la CdP de conserver son identité et de poursuivre ses travaux de façon compatible avec les ressources des fondateurs. En ce qui concerne UNIDROIT, il pourrait être réintégré dans le cadre des activités de promotion actuelles du Secrétariat à l'appui de ses instruments adoptés, en ce qui concerne le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA.

IV. REUNIONS, CONFERENCES ET ACTIVITES PROMOTIONNELLES RELATIVES AU GUIDE JURIDIQUE

11. Depuis la 95^{ème} session du Conseil de Direction, le Secrétariat d'UNIDROIT a organisé ou bien a participé à diverses initiatives ou réunions où le Guide Juridique sur l'agriculture contractuelle a été présenté:

- du 5 au 7 juin 2016, à Rome, 4^{ème} Conférence de la Méditerranée de l'Association internationale du Barreau (IBA) sur le thème: "Sustainable Agriculture and Food Security in the Mediterranean Region" (Agriculture durable et sécurité alimentaire dans le bassin méditerranéen) dans le cadre de la session intitulée "Food self-sufficiency, distribution and agricultural commerce"

(Autonomie alimentaire, distribution et commerce agricole) où Mme Frederique Mestre, Secrétaire d'UNIDROIT, a présenté le Guide.

- du 18 au 23 septembre 2016, lors de la Conférence annuelle de l'Association internationale du Barreau à Washington, au cours de la session du Comité des ventes internationales, le Secrétaire Général d'UNIDROIT a fait une présentation sur le thème "*Contract Farming and the Food Value Chain*" (L'agriculture contractuelle et la chaîne alimentaire).
- le 30 janvier 2017, lors de la Conférence qui s'est tenue à Paris sur "*Les Etats généraux de la recherche sur le Droit et la Justice*", organisée, entre autres, par le Ministère français de la justice, au sein de la Table ronde sur "*L'internationalisation de la recherche et de l'enseignement*", le Secrétaire Général d'UNIDROIT a fait une présentation sur "*La recherche dans les organisations internationales: l'exemple du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA*".
- le 15 février 2017, Mme Frederique Mestre, Secrétaire d'UNIDROIT, a fait une présentation aux étudiants du mastère PROLAW 6 – Loyola University, Chicago, Rome Campus, sur "*L'agriculture contractuelle et le Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle*".
- les 23 et 24 février 2017, le Secrétaire a fourni une expertise juridique lors d'un atelier réunissant des hauts fonctionnaires qui s'est tenu sous les auspices du Comité économique de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) au Vietnam. Au cours de la session intitulée "*L'utilisation d'instruments internationaux pour renforcer l'application des contrats dans le cadre de la chaîne d'approvisionnement pour les entreprises mondiales*", M. William Brydie-Watson, Secrétaire d'UNIDROIT, a fait un exposé sur "*L'utilisation d'instruments internationaux pour les MPME dans la finance de la chaîne d'approvisionnement*" en mettant l'accent sur la Convention d'UNIDROIT sur l'affacturage international et sur le Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle.
- le 28 mars 2017, Mme Frederique Mestre, Secrétaire d'UNIDROIT, a fait une présentation via Skype dans le cadre du mastère "*Global Development Law and Policy*" – Université de Washington, sur le thème "*Contract Farming: a win-win business model for farmers and buyers?*".

V. AUTRES TRAVAUX POSSIBLES DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE

Collaboration avec le Bureau juridique de la FAO pour la préparation d'une Etude législative sur l'agriculture contractuelle

12. Comme indiqué au para. 4(c) du présent document, dans le cadre du projet financé par le FIDA, la FAO s'est engagée à produire une Analyse des cadres réglementaires relatifs à l'agriculture contractuelle qui doit être achevée fin 2017. Alors qu'il était prévu que cette Analyse serait menée à bien par la FAO, le Conseiller juridique de la FAO a adressé une lettre au Secrétaire Général d'UNIDROIT, le 11 mars 2016, proposant une collaboration entre UNIDROIT et le Bureau juridique de la FAO pour la préparation de cette étude, qui pourrait "compléter le travail déjà entrepris dans l'élaboration du Guide juridique et faciliter sa mise en œuvre par les régulateurs nationaux". Saisi par le Secrétaire à cet égard, le Conseil de Direction d'UNIDROIT, lors de sa 95^{ème} session, a encouragé le Secrétaire à poursuivre sa collaboration avec la FAO et le FIDA sur ce point.

13. Au cours des derniers mois, le Secrétaire d'UNIDROIT a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau juridique de la FAO sur la structure et le contenu de la prochaine étude. Cependant, un travail important est encore nécessaire avant qu'une décision ne puisse être prise quant au degré de participation qu'UNIDROIT pourrait revendiquer relativement à cette initiative. Le Secrétaire fournira des informations, si disponibles, lors de la session du Conseil de Direction.

Financement de la chaîne d'approvisionnement et pratiques de financement garanti en agriculture

14. Le Secrétaire souhaite se référer à l'intérêt exprimé par la Banque mondiale dans les observations qu'elle a présentées en vue de la préparation du Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2017-2019, concernant l'agriculture contractuelle et à la suggestion selon laquelle

“dans ce domaine une éventuelle collaboration pourrait prendre la forme d’une étude du financement de la chaîne d’approvisionnement et des pratiques de financement garanti en agriculture”. Bien qu’aucun sujet spécifique n’ait finalement été inclus dans le Programme de travail pour la période triennale 2017-2019, le Secrétariat suggère que des échanges informels avec le Secrétariat d’organisations intéressées pourraient avoir lieu afin d’envisager la possibilité de rédiger une sorte de document d’orientation sur ce thème.

VI. – ACTION DEMANDEE

15. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note de présent Rapport du Secrétariat sur les activités de suivi et de promotion du Guide juridique sur l’agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA et à encourager le Secrétariat à poursuivre sa collaboration avec les organisations intéressées dans ce domaine.*